



Procédure AT-MP*

Instruction, contestation, tarification...

Maîtriser la nouvelle réglementation et réduire les coûts

OBJECTIFS

- Maîtriser la nouvelle procédure d'instruction des AT-MP* applicable au 1^{er} Janvier 2010
- Motiver ses réserves et éviter la prise en charge des sinistres litigieux
- Acquérir les bons réflexes face à la CPAM
- Contester efficacement les AT-MP

LES + TISSOT

- Modèles de lettre de réserves, réclamation...
 - Venez avec vos déclarations d'AT ou MP, feuille de calcul, compte employeur, courrier reçu de la CPAM
-
- Offert : 3 mois d'accès Internet à « Gérer efficacement les accidents de travail, de trajet et les maladies professionnelles » des Éditions Tissot

PROGRAMME

1. La nouvelle procédure d'instruction des AT-MP : les conséquences pour l'employeur

- Des réserves motivées
- Un nouveau point de départ de l'instruction
- Une information de l'employeur renforcée
- Des délais de contestation offerts à l'employeur raccourcis

2. Compléter efficacement la déclaration d'AT et émettre des réserves motivées

- Les obligations de l'employeur en cas d'accident du travail
- Ce qu'il faut éviter lors de la rédaction d'une déclaration d'AT
- Rédiger une lettre de réserves motivées

3. Emettre des réserves motivées suite à la réception d'une déclaration de MP

- Lire un tableau de maladie professionnelle
- Rédiger le rapport demandé par la Caisse Primaire et émettre des réserves motivées

4. Connaître les nouvelles règles d'instruction des dossiers AT-MP suite au nouveau décret

- Le point de départ et la durée de l'instruction du dossier par la CPAM
- Les cas où la CPAM est tenue de faire une enquête
- Les obligations de la CPAM en matière d'information de l'employeur
- Accéder au dossier de la CPAM et formuler des observations

5. Quand et comment contester une décision de la Caisse Primaire ?

- Contester une décision de prise en charge d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle
- Contester la notification d'un taux d'incapacité permanente partielle (taux d'IPP)
- Les conséquences financières pour l'employeur

6. Vérifier le taux de cotisations AT

- Maîtriser les règles de la tarification des accidents du travail
- Vérifier le compte employeur et la feuille de calcul
- Contester la tarification des accidents du travail

*AT-MP : Accident du Travail – Maladie Professionnelle

PUBLIC CONCERNÉ

- Responsable et collaborateur de la fonction RH
- Responsable en charge de la santé au travail
- Collaborateur de cabinet d'expertise comptable, avocat

INTERVENANT

Sophie MONESTIER, juriste experte de l'optimisation des cotisations AT, accompagnement d'entreprises dans la gestion quotidienne de leurs AT-MP depuis plus de 10 ans

DURÉE : 1 JOUR TARIF HT : 690 €

DATES & LIEUX : 16 NOVEMBRE 2010, PARIS • 13 JANVIER 2011, LYON • 7 AVRIL 2011, PARIS • 5 JUILLET 2011, PARIS
29 NOVEMBRE 2011, PARIS